

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 AOÛT 2010

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 août 2010 à 20 heures.

Sont présents :

M. Éric Maltais, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence du Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

NO. 9302-08-10 **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté et avec la mention « affaires nouvelles ».

NO. 9303-08-10 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS PRÉCÉDENT**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux suivants :

- Assemblée ordinaire du lundi 12 juillet 2010

Une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 6 août 2010.

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que ce procès-verbal soit accepté.

NO. 9304-08-10 **COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2010**

Les comptes à payer du mois de juillet 2010 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 737 627.93 \$, certificat de crédit no. 10-08-0584 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 AOÛT 2010

NO. 9305-08-10

NOMINATION D'UN MAIRE-SUPLÉANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que monsieur Rémy Guay, conseiller au district no. 6, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse populaire de Clermont, 180 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

NO. 9306-08-10

OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Groupe Action Jeunesse de Charlevoix 250 \$
Aide pour travailleur de milieu 2010
- La Garde Paroissiale de Clermont a/s de M. Jean-Louis Rochefort 1 500 \$
Aide financière pour aménagement d'une statue de la Vierge Marie

QUE la présente résolution soit adressée à Benoît Côté, c.a., 249 rue John-Nairne, bureau 120, La Malbaie (Québec) G5A 1M4.

NO. 9307-08-10

DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1 – JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC.

ATTENDU QUE par sa résolution no. 9269-06-10 la Ville de Clermont octroyait le contrat de réfection des infrastructures municipales de la rue du Plateau;

ATTENDU QUE l'avancement des travaux, après étude, monsieur Daniel Desmar-teaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande la demande de paiement no. 1 présentée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu de procéder au versement de la demande de paiement # 1 à la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au montant de 365 366.01 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boulevard de Comporté, La Malbaie, Qc G5A 1N3.

NO. 9308-08-10

INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE – MME SOPHIE RATTÉ – 95 ANTOINE-GRENIER

CONSIDÉRANT QUE Mme Sophie Ratté pour le salon de coiffure Option Esthétique a déposé une demande de permis d'affichage pour l'installation d'une enseigne à sa propriété du 95 rue Antoine-Grenier;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 AOÛT 2010

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'enseigne fait partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est conforme au Règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2010-08-193, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil municipal l'acceptation de cette enseigne;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte l'enseigne proposée identifiant le salon de coiffure Option Esthétique et autorise l'inspecteur municipal à délivrer le permis requis.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Nadine Bélanger, inspectrice ainsi qu'à madame Sophie Ratté, 95 rue Antoine-Grenier, Clermont, Qc G4A 1L2

NO. 9309-08-10

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 20.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Daniel Desmarteaux
Directeur général adjoint

AVIS DE PRÉSENTATION

Monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay présentera ou verra à présenter un nouveau règlement amendant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.